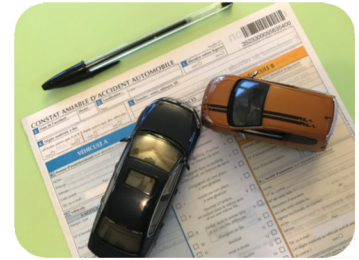


# Constat Amiable

– Les cases, qui cochées, entraineront probablement votre responsabilité –

Il est fondamental que vous cochiez les cases qui reflètent la situation au moment de l'impact, et seulement au moment de l'impact, ni avant ni après vos intentions.



! 7 cases peuvent entrainer votre responsabilité : 2, 4, 8, 10, 14, 15, 17.

<input type="checkbox"/>	2	* quittait un stationnement/ ouvrait une portière	2	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	4	sortait d'un parking, d'un lieu privé, d'un chemin de terre	4	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	8	heurtait à l'arrière, en roulant dans le même sens et sur une même file	8	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	10	changeait de file	10	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	14	reculait	14	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	15	empiétait sur une voie réservée à la circulation en sens inverse	15	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	17	n'avait pas observé un signal de priorité ou un feu rouge	17	<input type="checkbox"/>

**SOUVENEZ-VOUS** : Si les cases sont mal cochées, les torts peuvent être mal attribués.

Par exemple, si notre conducteur coche la case 8 « heurtait à l'arrière, en roulant dans le même sens et sur une même file » alors qu'il s'est fait percuter à l'arrière par le tiers, il prendra 100% des responsabilités.